

Baronnies

en drôme provençale

Numéro 1 - Mars 2018

LE MAGAZINE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

26110 NYONS - www.cc-bdp.fr

PAGE 8 / 10

Le dossier

Tourisme en Baronnies, Quelle stratégie pour rester attractif ?

PAGE 4 / 5

Le mot des Vice-Présidents territoriaux
Nouveau périmètre, nouvelle gouvernance

PAGE 6 / 7

Inauguration de l'Hôtel Communautaire
Une identité visuelle unique et moderne

PAGE 8 / 10

Tourisme en Baronnies, le thème à l'honneur de la soirée des voeux 2018

PAGE 11 / 14

Les actualités de la Communauté et des services



HLSA

Architecture

33, rue de la Harpe - 26100 Nyons - TEL 04 75 27 90 40 - www.hlsa-architecte.fr

NC
Cuisines

VOTRE SPECIALISTE
CUISINES - NEUDES - DRESSINGS
& Agencements PRO

DEPUIS 1981
*Tous conseils aux clients
pour leurs projets de projets*

Atelier & Show-room
Route d'Orange - Vinsobres

04 75 27 61 36 www.nc-cuisines.com

biosphère
produits bio et éco-produits
**280 m² de produits bio
et éco-produits**

Les Laurs - 26110 Nyons - 04 75 27 49 40
T. 04 75 27 49 40 - 26110 Nyons
Jours d'ouverture: Tel. = 04 75 27 49 40

Le pain - Produits légumes - Produits animaux - Produits
Pois - Patis - Boissons - Bœufs - Compléments alimentaires
Les produits sont tous issus de circuits courts

DUFOUR - Plâtrerie

Plaquas de plâtre
Faux plafonds
Isolations
Salles blanches

Z.A. Les Laurons - 26110 NYONS
Tél 06 92 18 12 39

Nouveau

expert
Nyons

Rayon informatique
Rayon Energies Renouvelables

04.75.26.22.78

Christophe Jové
d'Art ou Traditionnelle

Portail, Grille, Porte, Mobilier, Rampe
Porte de garage (fractionnelle, coulissante)
Réseaux intelligents

Z.A. Les Laurons - 26110 NYONS
Tél. 04 75 26 24 41 - christophe.jove@orange.fr

ARNAUD

ASSAINISSEMENT

NYONS 04 75 27 90 40
VAISON 04 90 36 22 44



ÉDITO DU PRÉSIDENT

Voici le premier numéro du Magazine de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale !

► Ce magazine a vocation à vous rendre compte de l'action menée par votre Communauté de communes. C'est un lien de plus entre le service public intercommunal et vous. Vous y trouverez les actualités de votre collectivité sur des thématiques qui nous concerne tous, les informations sur les services, un dossier spécial sur un sujet au cœur de nos préoccupations. Vous le recevrez désormais quatre fois par an. J'espère sincèrement que vous vous l'approprierez et qu'il répondra à vos attentes. C'est un premier numéro et il reste certainement perfectible. Mais comme pour l'ensemble de l'exercice de nos missions, nous restons à l'écoute des élus, habitants, entrepreneurs et partenaires, de tous ceux qui vivent et font vivre notre territoire, avec une volonté assumée d'amélioration continue. N'hésitez donc pas à nous faire part de vos remarques et de vos suggestions.

► 2017 a été l'année de la mise en place administrative et juridique, du schéma d'organisation et de gouvernance de la nouvelle Communauté. Nous avons traduit dans les statuts l'ensemble des compétences envisagées dans le cadre de l'étude de fusion, en concertation active et respectueuse des spécificités et des enjeux de chaque territoire, mais aussi celles qui nous incombaient par les lois de réforme territoriale. La participation collective et la bienveillance ont permis à notre Communauté de fonctionner raisonnablement dans le respect de tout un chacun. C'était notre humble ambition, c'était notre ferme volonté, ce sera toujours le chemin qui nous animera.

► Je tiens à remercier l'ensemble des Maires, Vice-Présidents, Conseillers communautaires, pour le travail qui a été mené, mais également et surtout pour celui qui reste à traduire, notamment à l'occasion du débat d'orientation budgétaire et du vote du budget tout proche. 2018 sera en effet l'année de la concrétisation budgétaire et financière de nos compétences, dont certaines nouvelles et d'autres avec des enjeux forts en termes de responsabilité, d'engagement et de financement. Il est normal de s'interroger, il est nécessaire de mettre en perspective et de traduire en prospective, mais

il est de notre devoir d'élus de veiller à tracer un cadre budgétaire et financier qui permette d'assurer et d'assumer raisonnablement l'ensemble de ces compétences.

► Notre responsabilité est de dire ce que l'on va faire avec raison et clairvoyance et de faire ce que l'on a dit avec respect, détermination et analyse. Il est indispensable de mesurer si l'enjeu tracé et espéré a été atteint et de quelle façon, pour entreprendre et améliorer sans cesse nos orientations et nos actions.

► Je voudrais enfin saluer tout particulièrement les Vice-Présidents territoriaux qui forment avec moi la Commission Permanente, Michel GREGOIRE, Jean MOULLET et Claude BAS. Dans notre nouvelle organisation de fusion et face aux réalités de nos contours territoriaux, il nous a semblé stratégique et majeur de confier la veille et l'animation des anciens territoires intercommunaux à ceux qui en avaient l'entière responsabilité avant la fusion en tant que Présidents. Il était aussi naturel de leur réserver un espace d'expression dans ce magazine. Les prises de décision ne sont pas toujours simple, mais leurs qualités de sagesse, de compréhension, de bienveillance, d'engagement et de confiance pour tenir ce rôle majeur pour le bon fonctionnement et l'équilibre de notre Communauté de communes, une et indivisible, sont indéniables.

► Tout cela, nous le partageons au cœur de la Commission Permanente, pour sans cesse impulser projets et actions. C'est un exercice délicat, qu'il faut huiler. Nous apprenons chaque jour un peu plus, dans l'intérêt d'un bon fonctionnement collectif. Nous restons à l'écoute attentive des remarques ou interrogations qui peuvent être exposées par les Maires, les élus communaux et intercommunaux pour y répondre et les traduire dans un souci d'amélioration continue et de progrès.

THIERRY DAYRE

Président de la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme provençale

Le mot des Vice-présidents territoriaux

Leur présence au sein des instances exécutives et leur engagement est essentiel. Ce premier numéro s'illustre aussi par leurs propos.



► Après cette première année de mise en place, notre communauté doit résolument se tourner vers l'avenir des Baronnies pour l'ensemble de ses habitantes et habitants ainsi que celui des communes adhérentes.

À travers les compétences dédiées à la communauté, nous avons pour mission de mettre en œuvre des services qui soient efficaces, équilibrés sur le territoire, pour répondre aux attentes légitimes, de Séderon à Nyons, de Rémuzat à Buis-les-Baronnies... Notre rôle d'élus(e), est d'être de bons gestionnaires de l'argent public qui nous est confié par notre mandat, mais c'est aussi d'avoir une vision prospective sur les enjeux des années à venir pour les Baronnies en Drôme Provençale. Quelle « ruralité »

voulons-nous ? Quels projets construire en matière d'économie, de tourisme, d'agriculture, de développement social... ? Il nous faut être innovants, créatifs, porteurs d'espoir... Il est de notre devoir de prendre toute la dimension du futur de notre territoire, pour qu'il soit promoteur d'emplois, accueillant et dynamique, respectueux de son histoire et de sa culture... Pour que chacun trouve sa place, dans ces Baronnies où il fait bon vivre.

Cela doit s'accomplir dans un climat de confiance, de solidarité, de respect mutuel, d'écoute... Ce n'est pas toujours simple mais nous avançons dans cet état d'esprit conscient qu'il y a encore du chemin à parcourir pour mieux résoudre les sujets sensibles. Nous devons aussi travailler avec les intercommunalités voisines, sur un certain nombre de sujets, en matière de transports, de services, d'aménagement en général. Nous avons des initiatives à prendre ensemble.

Défendre des territoires ruraux comme les Baronnies n'est pas une mince affaire dans la société d'aujourd'hui fortement tournée et portée vers l'urbanité, la mondialisation, la médiatisation... Mais soyez convaincus de notre engagement pour les Baronnies pour que chacune et chacun ait le sentiment de bien vivre dans ce si beau pays.

Michel GREGOIRE,
1er Vice-Président territorial, Maire de la Roche sur le Buis, Conseiller Régional, ex-Président de la Communauté de communes du Pays de Buis.



► «Faire mieux ensemble»

L'application de la loi portant sur la nouvelle organisation territoriale s'est concrétisée par l'union de nos 4

Communautés de communes en une seule structure, la CCBDP, le 1er janvier 2017.

Ce regroupement, avec la mise en commun des moyens humains et matériels, doit être le levier permettant de répondre encore plus efficacement aux besoins des habitants et des entreprises du territoire, dans le respect de l'identité et de l'histoire de nos communes rurales qui le composent.

Notre territoire se caractérise par sa diversité et ses spécificités, où la ruralité n'a pas la même signification à Rémuzat, Séderon, Buis-les-Baronnies ou Nyons. Nous devons le prendre en considération dans nos décisions collectives.

À l'heure où les moyens financiers de nos collectivités se réduisent, nous ne pouvons pas laisser s'échapper cette possibilité, cette chance de créer une véritable dynamique communautaire par le développement de l'activité économique, touristique, agricole sans oublier le social et le culturel. Les créations d'emplois qui découleront

de cette stratégie sont les atouts indispensables pour l'avenir des Baronnies en Drôme Provençales.

L'harmonisation qui prévaut dans la mise en œuvre de ces compétences impacte certaines notions d'équité, de décisions insuffisamment explicitées, d'échanges rapides faute de temps aux conséquences parfois défavorables, frustration, désintéressement, critiques qui ne manquent pas de se faire sentir aujourd'hui.

Alors se pose la question du «comment faire mieux ensemble» ? Être en interaction, échanger, expliquer, prendre écoute avec compréhension, rendre compte des décisions prises «faire ensemble», développer une compétence collective dans un climat de confiance, de solidarité et de respect.

En un mot « mutualiser », c'est :

- le fondement et la raison d'être de notre Communauté de communes,
- préserver les équilibres financiers de nos communes et de notre structure,
- investir pour renforcer l'attractivité de notre territoire et la création d'emplois
- Défendre les valeurs d'un monde rural en pleine mutation, préparer demain en préservant notre avenir.

Jean MOULLET,
2ème Vice-Président territorial, Maire de Séderon, ex-Président de la Communauté de communes des Hautes Baronnies



► Une collectivité est née, fruit de la fusion de quatre graines depuis longtemps familières. Et comme toujours, « À nouvelle naissance, nouvelle organisation, nouvelles réformes ! »

La naissance de ce nouveau territoire a entraîné des changements conséquents en termes de représentativité, d'organisation et de budget.

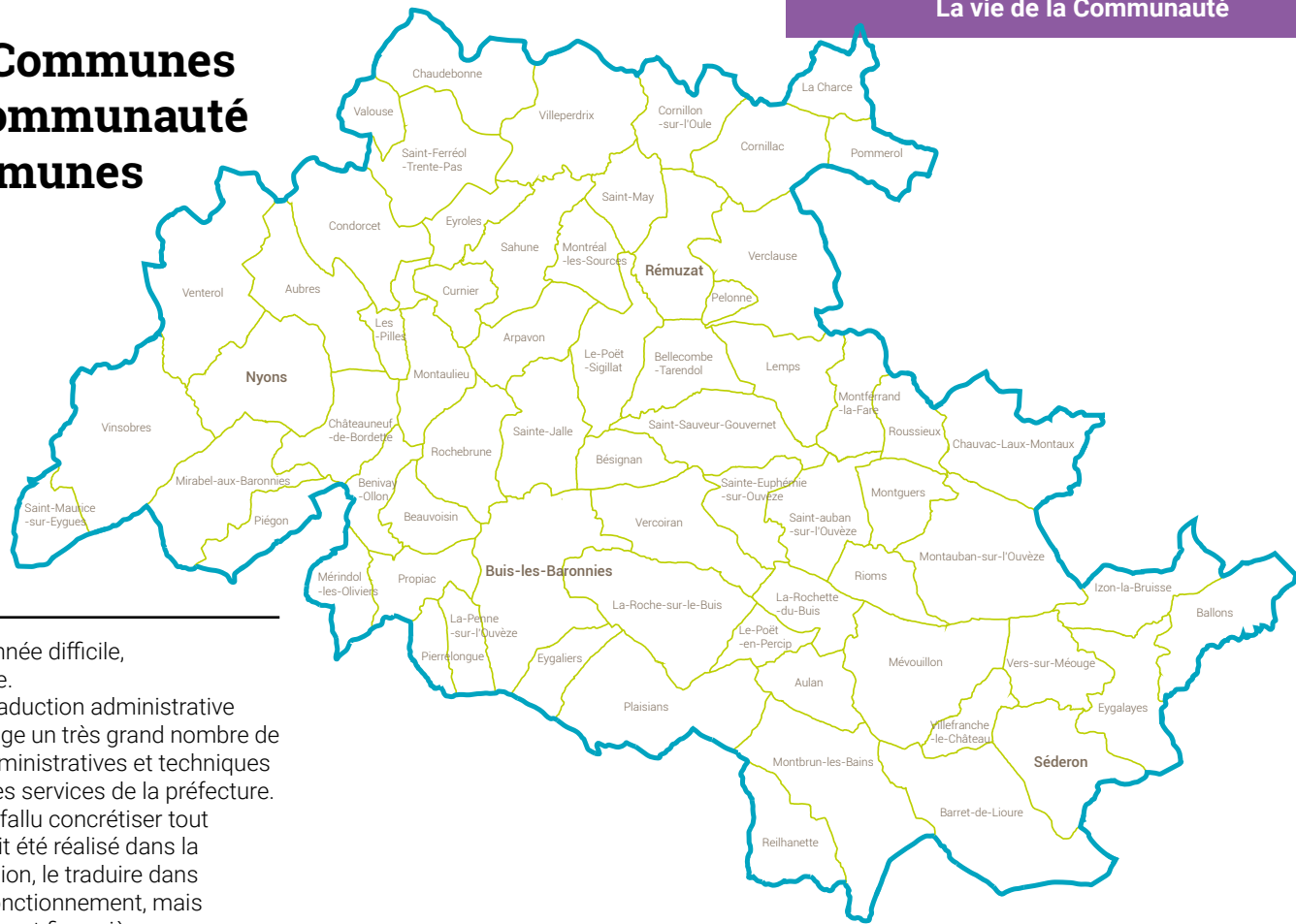
Avec la Commission Permanente, le Bureau, le Comité exécutif, nous travaillons ensemble pour une équité territoriale équilibrée. Certes tout n'est pas parfait, mais notre souci est de concevoir des projets qui tiennent compte des petites communes comme des plus importantes, et des besoins de la population.

Le devoir des élus est aussi de savoir s'adapter dans ce monde en pleine évolution, de réformes pas toujours en phase avec notre territoire rural. La Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale est en marche pour construire demain avec ses moyens, un projet dont profiteront les générations qui nous suivent.

Tout ce que les hommes ont fait de beau et de bien, ils l'ont construit **unis**.

Claude BAS,
3ème Vice-Président territorial, Maire de Verclause, ex-Président de la Communauté de communes du Pays de Rémuzat

Les 67 Communes de la Communauté de communes



«2017 fut une année difficile, délicate et dense.

Difficile, car la traduction administrative d'une fusion oblige un très grand nombre de délibérations administratives et techniques en phase avec les services de la préfecture.

Délicate, car il a fallu concrétiser tout le travail qui avait été réalisé dans la pré-étude de fusion, le traduire dans les réalités de fonctionnement, mais aussi budgétaires et financières.

Dense, car au-delà de l'immense travail administratif, 2017 a vu la construction du siège social et la mise en oeuvre opérationnelle de toutes nos compétences avec, pour certaines, l'intégration des équipements et du personnel qui y sont rattachés, soit près de 30 personnes, ce qui porte les effectifs de la CCBDP à 91 agents.»

Thierry DAYRE, Président

Extrait du discours des vœux 2018.

Retour sur 2017...

- ▶ 12 Conseils communautaires
- ▶ 268 délibérations adoptées
- ▶ Approbation de nouveaux statuts
- ▶ 40 réunions de commissions et comités territoriaux

Mieux comprendre ...

▶ Le Conseil communautaire est l'instance qui vote les décisions, de la même manière qu'un conseil municipal dans une commune. Il est composé de 97 élus membres des conseils municipaux des 67 communes et se réunit une fois par mois.

▶ Un «Comité exécutif» composé du Président, des Vice-Présidents territoriaux et de 12 Vice-Présidents a été instauré. Il étudie et valide les projets de délibérations avant qu'elles ne soient soumises au vote du conseil communautaire. Chaque Vice-Président anime une commission thématique de travail correspondant à une ou plusieurs missions exercées par la Communauté de communes.

Rester à l'écoute des territoires pour une union sereine !

Depuis le 1er janvier 2017, le territoire intercommunal regroupe 67 communes, 1100 km², près de 22000 habitants et 4 Ex-Communautés de communes. Une fusion imposée par les réformes gouvernementales, un mariage de raison dans lequel les parties prenantes, les communes et leurs élus, ont su faire preuve d'écoute et de respect mutuel. L'enjeu était et reste commun : garantir la continuité des services publics pour l'ensemble des usagers et construire ensemble un projet de territoire cohérent pour les Baronnies en Drôme Provençale et leurs habitants.

Un nouveau périmètre, une harmonisation des missions déléguées par les communes et des services rendus aux citoyens, la prise de nouvelles compétences obligatoires... 2017 restera une année de transition, d'organisation nouvelle en termes de fonctionnement et de gouvernance. 2018 est à l'aune de l'adaptation et du progrès

Les projets et les décisions, avant d'être mis en oeuvre sous la responsabilité des élus Vice-Présidents en charge des commissions thématiques de travail, puis soumis au vote des conseillers communautaires, sont en premier lieu discutés et partagés au sein d'une « Commission permanente ». Créée à la naissance de la Communauté, elle est composée des quatre ex-Présidents des Communautés de communes fusionnées.

Ce fonctionnement fait ses preuves, il n'écarte pas les désaccords mais ouvre les discussions et favorise des prises de décision négociées et sereines. Il permet de prendre en compte au mieux la diversité et les spécificités du territoire, d'être au plus près des attentes et des besoins des élus communaux, de leur rendre compte des activités en cours ou à venir. Quatre « comités territoriaux » se réunissent régulièrement sur les anciens périmètres intercommunaux pour évoquer les actions menées par la communauté de communes.



L'Hôtel communautaire a été bâti sur le site abritant les bureaux de l'ancienne Communauté de communes du Val d'Eygues, Zone artisanale des Laurons à Nyons. Les locaux de Buis-les-Baronnies, boulevard Aristide Briand, contiennent d'accueillir un certain nombre de services.



Inauguration de l'Hôtel Communautaire

Après un an de travaux, le nouveau siège de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale a été inauguré à Nyons le 18 novembre 2017 par le Président Thierry DAYRE, les Vice-Présidents territoriaux Michel GREGOIRE, Jean MOULLET et Claude BAS, en présence du Préfet de la Drôme, Eric SPITZ.

Plus de 300 personnes, de très nombreux élus, ont assisté à cette cérémonie qui symbolisait une étape marquante de l'organisation territoriale des Baronnies.

Dans ce nouvel édifice, les habitants, les élus et le personnel intercommunal bénéficient d'un accueil et de moyens modernisés et adaptés aux nouveaux besoins et missions de la Communauté de communes.

La présence de nombreuses personnes officielles, dont Christine BONNARD, Sous-Préfète de l'arrondissement de Nyons, Marie-Pierre MONIER et Gilbert BOUCHET, Sénatrice et sénateur de la Drôme, Marie-Pierre MOUTON, Présidente du Conseil Départemental, Didier-Claude BLANC, Conseiller Régional, Pierre COMBES, Maire de Nyons et Conseiller Départemental, Pascale ROCHAS, Conseillère Départementale et Jean BESSON, Sénateur honoraire et Président du SDED (Syndicat Départemental d'Energie de la Drôme), illustre le rôle incontournable de la nouvelle intercommunalité des Baronnies au sein du développement et du maintien des services publics sur le territoire.



Elus et officiels ont découvert les nouveaux bâtiments : Une visite commentée par le Président Thierry DAYRE (ici avec Eric SPITZ, Préfet de la Drôme et Marie-Pierre MOUTON, Présidente du Conseil Départemental).

Les entreprises retenues pour la réalisation de l'Hôtel Communautaire :

Le cabinet d'architecte HLSA (Nyons), et leurs bureaux d'études MH DESIGN et EFFICEN et CEP jardin, le groupement d'entreprise CLIER-MISSOLIN FRERES pour la voirie-démolition et leur sous-traitants LOREILLE TP et ASBESTOS pour le désamiantage, l'entreprise RODARI Charles de Nyons pour le gros-œuvre, avec en sous-traitance l'entreprise MENARD, MASSILIA pour l'étanchéité, SAME SARL de Nyons pour les menuiseries, SAS DUFOUR/LOPEZ pour les cloisons, plafonds et peinture, GANON pour le revêtement de sols, LAUGIER pour les façades, SCHINDLER pour l'ascenseur, TONIN de Vinsobres pour la plomberie, CONTACT ELEC pour l'électricité, FUZZ DESIGN et GRAPHOT pour la signalétique, MISSOLIN et BRAJA pour les aménagements extérieurs.

L'Hôtel communautaire en chiffres

Montant des travaux
Maîtrise d'œuvre : 106 970 € HT
Construction : 855 617 € HT
Aménagements extérieurs : 43 950 € Ht
Financements : 112 500 € Etat ,
250 000 € Département de la Drôme
Commencement des travaux 22 aout 2016
Délais de réalisation : 16 mois



Un édifice public au service des habitants des Baronnies

« Cet Hôtel Communautaire est la maison de tous les élus et citoyens des Baronnies en Drôme Provençale. Nous avons essayé, par l'aménagement paysager et par les photos symboliques déposées çà et là dans le patio, le parking et l'accueil, de rappeler d'une part le respect des valeurs de la République et d'autre part le respect des valeurs de notre territoire, de sa culture, sa tradition, et célébrer les différentes facettes de nos territoires et de leurs productions. »

Thierry DAYRE

Une nouvelle identité visuelle simple, dynamique et moderne pour les « Baronnies » intercommunales

La Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale se dote d'un nouveau logo qui vise à rassembler l'identité des territoires des quatre Communautés de communes fusionnées sous une image unique.

La Communauté de communes s'est fait accompagner dans cette réalisation par le studio graphique Fuzz Design tout au long de l'année 2017.

L'enjeu était de faire naître un sentiment d'appartenance sur ce vaste territoire, au travers de sa diversité. En collaboration avec les élus, le travail de création s'est porté d'une part sur la typographie et d'autre part sur les paysages à travers ses couleurs. Le résultat est un visuel fort et dynamique, basé sur l'identité partagée « Baronnies ».

Ce logo sera progressivement déployé sur les équipements intercommunaux, les véhicules et l'ensemble des supports de communication.





Tourisme en Baronnies, Quelle stratégie pour rester attractif ?

Le tourisme est pour notre territoire une activité créatrice de richesses, un secteur incontournable de l'économie locale. Une activité portée par un grand nombre d'acteurs, professionnels et publics, favorisée par un environnement naturel préservé et remarquable, par de riches terroirs qui en font un lieu d'accueil privilégié. Un des enjeux des politiques publiques est de contribuer à pérenniser le dynamisme de ce secteur, au sein d'un marché toujours plus élargi et concurrentiel.

► Dans cet objectif, la Communauté de communes, parallèlement à ses missions de promotion touristique déléguée à l'Office de Tourisme Communautaire et de collecte de la taxe de séjour, s'investit dans l'élaboration d'une stratégie de développement touristique. Ce schéma vise à proposer un cadre permettant d'orienter les initiatives, d'optimiser les investissements publics et privés et de planifier le développement touristique en lien avec les politiques régionales, départementales et territoriales (Drôme Provençale, Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales), à l'horizon 2020.

Le travail d'élaboration de cette stratégie est accompagné depuis l'automne 2017 par l'Agence d'ingénierie touristique « Maîtres du Rêve ». Il est volontairement concerté avec l'ensemble des acteurs

publics et privés de l'économie touristique du territoire, via l'organisation périodique de séminaires de travail. Un Comité de pilotage, présidé par Sébastien BERNARD Vice-Président en charge du tourisme, Maire de Buis-les-Baronnies et Didier GILLET, co-Président de la Commission tourisme, Maire de Montbrun-les-Bains, suit ce projet. Après une phase de diagnostic, 2018 voit la définition d'orientations opérationnelles et des axes de progrès.

Pour marquer cet engagement, le thème du développement touristique a été porté à l'honneur au cours de la cérémonie des vœux du Président de la Communauté de Communes le 30 janvier dernier. Chaque année, cette soirée est l'occasion de proposer aux élus et citoyens une information sur l'action intercommunale.



..... Thierry DAYRE a proposé cette année une table ronde présentant l'approche de développement touristique engagée par la Communauté de communes. Il était entouré de Christine BONNARD, Sous-Préfète de l'arrondissement de Nyons, de Sébastien BERNARD, Président de la Commission Tourisme et de Jean-Jacques MONPEYSSSEN, Président de l'Office de Tourisme communautaire.



Hugues BEESEAU, Directeur du Pôle Ingénierie Stratégie Prospective à l'Agence régionale Auvergne Rhône Alpes Tourisme, a présenté le contexte et les enjeux du développement touristique des territoires ruraux, en lien avec les différentes politiques territoriales.

Puis Jean-Michel GRARD, Directeur de l'Agence Maître du Rêve, a exposé les grandes étapes du travail réalisé dans le cadre de l'élaboration de la stratégie de développement touristique, devant plus de 300 personnes.

Deux séminaires de travail, rassemblant chaque fois plus de 70 élus et professionnels, se sont déroulés depuis le lancement du projet d'élaboration d'une stratégie de développement touristique. La première rencontre s'est tenue en novembre 2017. Elle a permis d'établir un état des lieux et de partager les points forts et les points faibles du secteur touristique. Le 30 janvier 2018, la deuxième rencontre s'est portée la définition d'un positionnement (image et identité du territoire) pour formaliser un plan d'action pour la période 2018-2020.

Les Baronnie en Drôme Provençale, un territoire touristique reconnu ! Forces et axes de progrès

► Une profusion de ressources...

- Un terroir qui recèle des richesses diversifiées et d'exception, de la matière première aux produits finis. Au-delà des plus connues comme l'olive, le vin, l'abricot ou le tilleul, qui façonnent les paysages, la filière des essences et de la transformation des plantes aromatiques bénéficie d'une reconnaissance professionnelle internationale mais moindre du grand public.
- 17 marques produits participent à la reconnaissance qualitative des produits du terroir.
- La dimension du bien-être, qui s'est affirmée avec le développement des thermes de Montbrun-les-Bains a aussi sa réalité sur Nyons et l'ensemble du territoire avec l'existence de nombreux prestataires de soins et de « mieux-être ». Quelques hébergements de très grande qualité, à l'intérieur des terres, offrent également ce type de prestation.
- Une possibilité d'activité de pleine nature qui s'étend des pratiques douces aux sports extrêmes. Un climat qui autorise ces activités en toutes saisons.

- Une biodiversité remarquable, des paysages habités et vivants, des coeurs de bourgs structurés et dynamiques qui favorisent la rencontre et enfin un climat, un ensoleillement et une lumière qui participent au « plaisir de vivre » et démarquent le territoire d'autres destinations du sud.
- Des organisations, telle la Drôme Provençale, le Parc Naturel Régional des Baronnie Provençales, l'Office de Tourisme Communautaire...qui s'inscrivent dans une dynamique partagée en faveur du développement et de la reconnaissance touristique du territoire.

► Également quelques manques...

- Un patrimoine qui n'inclue pas de grands monuments, sur un territoire situé entre le château de Grignan et le Mont-Ventoux, assez éloigné de la vallée du Rhône.
- Un manque de ressource en eau face à l'attente des visiteurs malgré plusieurs initiatives de plan d'eau et d'espaces aquatiques.

- Une qualité d'accueil à améliorer, notamment l'ajustement entre les offres d'hébergement et de restauration tout au long de l'année.

► L'engagement de l'ensemble des acteurs dans un projet partagé

A partir de cet état des lieux, des propositions d'axes de développement, partagées par les professionnels et les élus, ont d'ores et déjà été formulées :

- La structuration, l'organisation et la connaissance entre les différents acteurs, la mutualisation des outils sont au cœur de ce nouveau positionnement.
- Moderniser les événements traditionnels, améliorer la visibilité des produits du terroir tout au long de l'année, s'appuyer sur l'offre d'hébergement existante pour développer les activités annexes, améliorer la chaîne de l'accueil et l'orientation des visiteurs...

Des actions qui seront formalisées dans les mois à venir et coordonnées par la Communauté de communes, l'Office de tourisme et l'ensemble des acteurs publics et privés du tourisme.

► Le territoire des Baronnie possède les atouts pour répondre aux nouvelles aspirations de la clientèle touristique : vivre le séjour comme une expérience particulière, en fonction de ses envies, avec un choix varié et modulable d'activités et de découvertes, dans un écrin paysager et naturel authentique et remarquable.



Cérémonie des Voeux le 30 janvier 2018 à la Maison de Pays à Nyons. Les participants à la table ronde Tourisme. De gauche à droite : Hugues BEESEAU, Thierry DAYRE, Sébastien BERNARD, Christine BONNARD, Jean-Michel GRARD et JEAN-JACQUES MONPEYSSSEN.

D'après l'intervention de Jean-Michel GRARD, Directeur de l'Agence Maître du Rêve.

S'adapter aux nouvelles attentes des visiteurs

Un monde qui change

Depuis 10 ans, le tourisme subit l'évolution générale et structurelle des sociétés. Les préoccupations climatiques et environnementales ont des répercussions sur l'activité touristique. Les tensions économiques, l'insécurité et les incertitudes géopolitiques l'impactent aussi directement. On observe un basculement de l'Occident vers l'Asie. La mondialisation, l'hyper concurrence, l'internationalisation du tourisme sont devenus une réalité.

De nouvelles pratiques touristiques

On observe un vieillissement de la population touristique : les seniors représentent aujourd'hui une grande partie de la clientèle. Par ailleurs, la croissance des populations urbaines modifie les attentes vers plus de nature. La révolution numérique a des impacts visibles dans les pratiques des visiteurs, notamment à travers le développement des réseaux de vente de loisirs par internet. Toutes ces évolutions structurelles engendrent de nouvelles tendances, de nouvelles pratiques et de nouvelles attentes. Les enjeux consistent à faire évoluer les organisations, les offres et les compétences pour s'inscrire dans cet environnement en pleine mutation.

« Le tourisme de demain sera tourné vers la nature, la découverte et la rencontre, le visiteur construira son séjour en fonction de ses goûts et ses envies. Le professionnel du tourisme devra proposer au visiteur une expérience dépaysante, à forte dimension émotionnelle, simple, vraie et inoubliable. »

S'ouvrir au monde

En 40 ans les arrivées internationales ont été multipliées par 50. L'activité touristique s'est mondialisée, il faut donc s'ouvrir au monde et savoir accueillir la clientèle internationale.

En 2000, 61% des arrivées touristiques se faisaient en Europe, en 2015, l'activité touristique continue de progresser mais la part de l'Europe diminue de 10%. En 2030, les estimations prévoient une diminution de la part de l'Europe à 41% mais une augmentation constante du nombre de voyageurs mondiaux.

Juqu'en 2025, malgré les incertitudes et les tensions géopolitiques, on estime que le tourisme va continuer à se développer, particulièrement hors de l'Europe et sous forme

de courts et moyens séjours de proximité. Des parts de marché sont à prendre mais l'offre sera supérieure à la demande. L'organisation et la qualification de l'offre, l'élaboration de vraies stratégies de développement, le regroupement et

la mutualisation, permettront d'être plus concurrentiel et de répondre aux nouvelles envies des visiteurs.

Les offres touristiques de demain :

« Le tout possible »

Pour répondre aux aspirations des visiteurs et aux valeurs qu'ils recherchent, les offres touristiques devront

« Nous avons les atouts pour construire un tourisme d'appropriation. Il nous faut renforcer notre attractivité touristique, utiliser cette notoriété pour en faire un levier pour le développement du territoire dans sa globalité et favoriser l'implantation de nouvelles activités. Le tourisme est interdépendant des autres secteurs, notamment agricoles et artisanaux. C'est un moteur pour le développement économique de notre territoire rural ».

Sébastien BERNARD,
Vice-Président en charge du Tourisme



être totalement modulables, adaptables, à la carte. Elles seront qualifiées, labellisées, marquées pour être repérables plus facilement sur le numérique qui sera le moyen d'accès gratuit et direct le plus utilisé. Les acteurs vont devoir travailler en réseau, se professionnaliser, se qualifier et adapter les offres en continu pour répondre aux attentes des visiteurs.

L'Office de Tourisme Communautaire le maillon indispensable de la destination touristique

Le tourisme est un ménage à trois : les producteurs-acteurs, les consommateurs et le territoire. L'office de tourisme est situé à la jonction de ses 3 catégories. Il est le mieux placé pour connaître les clientèles et les offres, pour accueillir et conseiller les visiteurs, pour adapter ses offres personnellement à chaque voyageur. Il est le bras armé de l'autorité territoriale avec pour mission de participer à produire et à mettre en œuvre le schéma de développement du tourisme.

D'après l'intervention de Hugues BEESEAU, Directeur du Pôle Ingénierie Stratégie Prospective à l'Agence régionale Auvergne Rhône Alpes Tourisme



Découvrez les exposés présentés le 30 janvier 2018 par Hugues BEESEAU et Jean-Michel GRARD dans les pages d'actualité du site www.cc-bdp.fr



« C'est un énorme défi à relever pour l'Office de Tourisme. Le tourisme est un élément fondamental de l'économie du territoire. Il est important de se raccrocher à la destination Drôme provençale qui est une force touristique reconnue à l'international. Le Parc Naturel Régional est un atout supplémentaire à cette reconnaissance. Aujourd'hui, avec 8 bureaux d'accueil, 17 agents, l'Office de Tourisme Communautaire a déjà beaucoup évolué

même si du chemin reste à faire pour répondre à l'évolution des pratiques touristiques et se positionner favorablement sur ce marché. C'est un chantier important pour les années à venir. Un des défis le plus important sera d'arriver à ce que les acteurs du tourisme apprennent à travailler ensemble et à se connaître, se mobilisent au sein d'une stratégie partagée. »

Jean-Jacques MONPEYSSSEN,
Président de l'Office de Tourisme Communautaire

12 Vice-Présidents

Élus parmi les conseillers communautaires, ils pilotent des commissions thématiques de travail avec les services pour traduire les orientations et les missions en actions.



L- Enfance Jeunesse
Eric RICHARD
Maire de Aubres



E- Tourisme, Sport, Culture, Associations
Sébastien BERNARD
Maire de Buis-les-Baronnies



D- Economie, agriculture, artisanat, commerce, Zones d'Activités Economiques (ZAE)
Jean-Jacques MONPEYSSEN
Conseiller municipal à Nyons



A - Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), Autorisations du Droit des Sols (ADS), Plan Climat Energie Territorial (PCAET)
Christelle RUYSSCHAERT
Maire de Saint-Sauveur-Gourvet



G- Gestion des déchets, Aires d'accueil des gens du voyage
Christian CORNILLAC
Maire de Mirabel-aux-Baronnies



J- Assainissement, Pluvial, Eau, SPANC
Jean GARCIA
Maire de Saint-Maurice-sur-Eygues



C- Aménagement de pleine nature, environnement, transport et mobilité
Didier GILLET
Maire de Montbrun-les-Bains



F- Réseau Fibre et télécommunication, Administration Générale et Numérique, Territorialisation, Système d'Information Géographique (SIG)
Didier GIREN
Maire de Roussieux



I- Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations. (GEMAPI), Irrigation
Gérard PEZ
Maire de Vercoiran



B- Politique du logement et du cadre de vie, Programme Local de l'habitat (PLH), Programmes d'Amélioration de l'Habitat, Archives
Jean-Michel LAGET
Maire de Chaudebonne



H- Voirie
Stéphane DECONINCK
Maire de Montaulieu



K - Social, Petite enfance
Nadia MACIPE
Conseillère municipale à Nyons



Entreprises en développement : des aides à l'immobilier

La Communauté de communes peut, sous certaines conditions, participer financièrement à l'immobilier d'entreprise dans le cadre de ses nouvelles missions, en partenariat avec le Département. Pour bénéficier de ces aides, les entreprises doivent notamment s'engager à créer de l'emploi en CDI sur une période de 3 ans.

Pour exemple, l'entreprise Le Dauphin à Buis-les-Baronnies, en créant 7 emplois, a bénéficié d'une aide de 40000 € pour l'acquisition d'un nouveau bâtiment. « Le Dauphin » crée, assemble, fabrique et conditionne des infusions et tisanes biologiques en Drôme Provençale depuis 1953.

Si vous avez un projet, les dossiers de demande peuvent être retirés à la Communauté de communes ou au Département, contactez le service Développement Economique de la Communauté de communes.

Richard LAMY
T. 04 75 26 98 88 / 06 45 34 14 10
Mail : r.lamy@cc-bdp.fr

Des aides pour la création, reprise et croissance d'entreprise avec Initiative Seuil de Provence Ardèche Méridionale

L'association, à laquelle adhère la Communauté de Communes, propose aux porteurs de projets un accompagnement, un financement et une mise en réseau pour la création, reprise ou développement de tous types d'activités : artisanat, commerce, activités agricoles ou libérales.



En 2017, 18 porteurs de projets ont bénéficié de ce service d'accompagnement global qui a permis à 15 entreprises de s'établir sur le territoire. Ces 15 entreprises ont obtenu 121 500 € de prêt d'honneur et 550 000 € de prêts bancaires. Le bénéfice de cet accompagnement se mesure par un « effet de levier » : chaque euro prêté par l'association permet de mobiliser 5,5 € sous forme de prêt bancaire.

BTP, restauration, bureau d'études, conserverie, commerces de proximité et soins de la personne sont quelques-unes des activités lancées l'année dernière pour un total de 30 emplois créés sur l'ensemble du territoire des Baronnies en Drôme Provençale. Depuis quelques mois, les exploitations agricoles peuvent aussi bénéficier de l'accompagnement et du financement proposés par Initiative Seuil de Provence Ardèche Méridionale.

La Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale accueille l'association dans ses locaux à Nyons, celle-ci assure également une permanence à Buis-les-Baronnies. Le lien entre Initiative Seuil de Provence Ardèche Méridionale et le service économique de la CCBDP est ainsi renforcé grâce à une mutualisation des informations et des contacts et une proximité qui favorise les porteurs de projets dans leurs démarches.

Initiative Seuil de Provence
Ardèche Méridionale
170 rue Ferdinand Fert
ZA Les Laurons- 26110 Nyons

Marie DEVAUX, chargée d'études
Sur RDV du lundi au vendredi de 9h à 17h
T. 04 90 30 97 15.





Aménagement
du territoire

Conseil en architecture

Un service gratuit pour tous les habitants et communes des Baronnies en Drôme Provençale

Depuis le 1^{er} janvier 2018, que vous résidiez autour de Séderon, Rémuzat, Buis-les-Baronnies ou Nyons, que vous soyez un particulier ou une municipalité, vous pouvez faire appel gratuitement à un architecte conseil pour vos projets de construction, de rénovation d'agrandissement et d'aménagement paysager.

L'architecte missionné par la Communauté de communes vous apporte un primo-conseil sur votre projet. Il vous informe de la réglementation en vigueur et des procédures d'autorisation du droit des sols, vous guide dans des choix architecturaux et paysagers respectueux de notre environnement.

— Pour prendre un rendez-vous sur un lieu de permanence proche de chez vous vous pouvez :
- Remplir et renvoyer le formulaire de demande sur le site www.cc-bdp.fr
- Appeler le 04 75 26 34 37

Aides à la rénovation de l'habitat

Propriétaires, la Communauté de communes vous aide à rénover votre logement

La Communauté de communes finance ce dispositif, appelé « Programme d'Intérêt Général » ou PIG depuis 2007. Ses objectifs sont :

- d'améliorer la performance énergétique des habitations,
- d'accompagner les propriétaires en perte d'autonomie dans leurs travaux d'adaptation au vieillissement ou au handicap,
- d'aider les ménages en situation d'habitat indigne,
- d'inciter les propriétaires à rénover les logements les plus « dégradés ».



SOLIHA Drôme a été missionné pour animer ce programme. Le taux de financement moyen des projets aidés peut atteindre 50%.

Qui est concerné ?

Les propriétaires de logements privés construits depuis plus de 15 ans :
- occupant leur logement, sous condition de ressources,
- bailleurs qui acceptent de conventionner leur logement locatif avec l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat.

Pour quels travaux ?

- de rénovation énergétique : isolation, changement de chaudière, de menuiseries...
- de réhabilitation : mise aux normes électriques, ravalement, réfection de toiture, des réseaux d'eau...
- d'adaptation à la perte d'autonomie : installation d'un bac de douche, barre d'appui, monte-escalier...

Qui contacter ?

— SOLIHA Drôme
N°vert : 0 800 300 915 (appel gratuit)
du lundi au jeudi de 9H à 12H et de 14H à 17H,
le vendredi jusqu'à 16H
Par courriel : eoh@dromenet.org

Se rendre aux permanences d'accueil :

- A Séderon, 15 allée du 10 août 1944, le 2^{ème} mercredi du mois de 14H à 15H.
- A Rémuzat, en Mairie, le 3^{ème} jeudi du mois de 9H à 10H.
- A Buis-les-Baronnies, à l'antenne de la CCBDP, 19 boulevard Aristide Briand, les 2^{ème} et 4^{ème} mercredis du mois de 11H à 12H.
- A Nyons, au siège de la CCBDP, ZA Les Laurons 170 rue Ferdinand fert, les 1^{ers} et 3^{èmes} jeudi du mois de 11H à 12H.

Pensez à vous munir de votre dernier avis d'imposition.

Site internet : <http://drome.soliha.fr>

Les travaux de déploiement de la fibre optique débutent

À la maison, en entreprise, à l'école ou dans les établissements de santé... la numérique révolutionne nos sociétés. Les besoins d'échanges de données liés à ces nouveaux usages sont considérables.

Pour y répondre, la fibre est une solution durable ! En Ardèche et en Drôme, les opérateurs privés vont déployer la Fibre sur 66 communes seulement. Pour les 640 communes restantes, une intervention publique est nécessaire. C'est la mission d'ADN (Ardèche Drôme Numérique), qui déploie un vaste réseau public de fibre optique.

Ce grand projet intervient dans le cadre national du Plan France Très Haut Débit. Il est cofinancé par l'État, l'Europe et les collectivités membres du Syndicat ADN (la Région Auvergne-Rhône-Alpes, les Départements de l'Ardèche et de la Drôme et les 27 Intercommunalités du territoire).

Au total, en Ardèche et en Drôme, 16000 km de fibre seront déployés en 8 ans pour raccorder 310 000 foyers. Pour notre territoire, les travaux vont débuter cette année sur les communes d'Aubres, Mirabel-aux-Baronnies et une partie de Nyons. Les usagers et les entreprises pourront se raccorder au fur et à mesure du déploiement programmé sur l'ensemble des communes.

— Pour en savoir plus :
<http://www.ardechedromenumerique.fr>



Prévention des risques d'inondation et entretien des rivières : un nouveau contexte

Les dernières lois de réforme des collectivités, notamment la loi NoTRE portant nouvelle organisation territoriale de la République, imposent dans certains cas une nouvelle redistribution des missions.

Jusqu'en 2014, l'entretien et la restauration des cours d'eau et des ouvrages de protection contre les crues incombait à tous les niveaux de collectivités territoriales : les régions, les départements, les communes et leurs intercommunalités pouvaient s'en saisir sans qu'aucune collectivité n'en soit spécifiquement responsable.

Face à la recrudescence des catastrophes provoquées par les inondations, pour mieux prévenir les risques et améliorer la protection et l'entretien des cours d'eau, le législateur a créé la loi GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations). Cette compétence est depuis le 1er janvier 2018 confiée aux intercommunalités. La CCBDP s'organise donc pour assumer cette nouvelle responsabilité.

Les différents syndicats de gestion des rivières du territoire, sous l'égide des Communautés de communes, sont en voie de réorganisation pour créer des structures capables de gérer la compétence GEMAPI à l'échelle de chaque bassin versant. Il est aujourd'hui essentiel de considérer les cours d'eau et leur entretien dans leur ensemble pour mieux prévenir les risques d'inondation. Cette démarche comprend la protection des populations contre les inondations, les travaux d'entretien des cours d'eau, la préservation des écosystèmes aquatiques et des zones humides et boisées riveraines.

Exercer cette nouvelle mission représentée aussi pour la Communauté de communes une dépense supplémentaire. L'entretien, la prévention et

la protection contre les inondations seront réalisés par les différents syndicats de rivière qui resteront financés par les Communauté de Communes. La loi prévoit la création d'une «Taxe GEMAPI» qui sera répartie sur les 4 taxes d'imposition à partir de 2018 pour financer cette mission dont l'enjeu est fort pour notre territoire soumis périodiquement aux risques de crues. C'est pourquoi «GEMAPI» fera l'objet d'un dossier dans un prochain numéro de votre magazine.



SPANC : un règlement unique pour tous les usagers du territoire

La Communauté de communes a publié le nouveau règlement du service d'assainissement non collectif approuvé en Conseil communautaire du 20 juin 2017.

Ce règlement qui définit les missions du SPANC et ses relations avec ses usagers sur le territoire de la CC-BDP a été distribué auprès de l'ensemble des propriétaires d'installation d'assainissement non collectif. Vous pouvez le consulter ou le télécharger dans les publications ou la page «missions du SPANC» du site internet www.cc-bdp.fr.

Par ailleurs la facturation annuelle de la redevance des contrôles périodiques va être envoyée, pour 2018, aux propriétaires concernés par ce service :

- A partir du 20 mars 2018 pour les usagers du territoire du Pays de Nyons (Ex Val d'Eygues),
- A partir du 15 mai pour les usagers du territoire du Pays de Buis,

- A partir du 26 juin pour les usagers du territoire des Pays de Rémuzat et de Séderon. Son règlement pourra s'effectuer par internet via le service TIPI.

SPANC - Antenne de Nyons :
Permanences les lundis matin de 9h à 12h
Tél. 04 75 26 51 40

Antenne de Buis-les-Baronnies :
Permanences les jeudis matin de 9h à 12h
Tél. 04 26 66 40 01

Gestion des déchets

Vous pouvez déposer les objets en état dont vous souhaitez vous débarrasser auprès des gardiens des déchèteries intercommunales.

Les gardiens des déchèteries de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale, situées à Buis-les Baronnies, Nyons et Séderon, ont suivi une formation pour améliorer le réemploi des déchets, en partenariat avec Ancre qui gère la Ressourcerie des Baronnies 3R La Triade.

En pratique, les gardiens pourront vous proposer de mettre de côté les déchets susceptibles d'être réemployés lors de votre venue à la déchèterie. Ancre est ensuite chargée de collecter ces objets pour les revaloriser et les remettre en vente à la Boutique à Nyons.

3R-LA TRIADE
Récupérer - Recycler - Réemployer
Ressourcerie des Baronnies en Drôme Provençale

La boutique :
Mercredi, jeudi et vendredi
de 10h à 12h et de 14h à 17h
135, rue Ferdinand Fert - 26110 Nyons
L'apport volontaire au dépôt :
Du mardi au vendredi
de 10h à 12h et de 14h à 17h
Pour en savoir plus : www.3r-latriade.org

Dans le cadre de l'harmonisation du service de collecte des déchets, la collecte des ordures ménagères, des emballages recyclables et papiers est réalisée en régie par les agents intercommunaux sur le territoire de du Pays de Séderon. Ce changement permet d'optimiser les coûts de fonctionnement du service.



Jeunesse

Plus d'accompagnement pour les jeunes

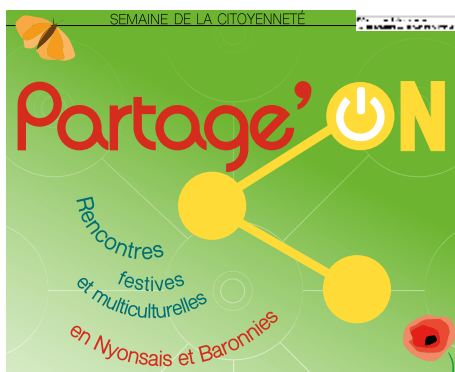
Une politique jeunesse ambitieuse

Suite à la fusion des 4 Communautés de communes du Nyonsais-Baronnies et à la création du Service d'Accompagnement Socio-éducatif (regroupant la Prévention Spécialisée et l'Animation Sociale de proximité), les élus ont décidé que la Communauté de communes porterait une nouvelle politique et une nouvelle ambition jeunesse pour les années 2017 à 2020. Celle-ci passe entre autres par un pilotage, des partenariats renforcés et une évaluation affinée de cette nouvelle politique.

L'ambition générale se décline notamment par le fait de « Faire de la jeunesse une priorité » (conformément à l'avis du Conseil économique Social et Environnemental de janvier 2017 concernant la place des jeunes dans les territoires ruraux). L'objectif est de mieux prendre en compte la parole et les besoins des jeunes. Cette ambition répond à un double enjeu : un enjeu lié à une meilleure prise en compte de la jeunesse et un enjeu territorial lié à la fusion.

De manière plus concrète, un poste d'éducateur en prévention spécialisée a été créé au 1er septembre 2017 afin de déployer cette intervention sur le Pays de Buis. De plus, l'animateur de proximité municipal de Buis-les-Baronnies a été transféré pour intégrer l'équipe jeunesse intercommunale et ainsi constituer un service adapté au nouveau territoire.

Parallèlement, le service enfance de la Communauté de communes gère les accueils de loisirs 4-13 ans sur l'ensemble du territoire depuis la fusion. En gestion directe, le Centre de loisirs des Guards à Nyons, dans la continuité des années précédentes, avec une hausse de la fréquentation de 15 % en 2017 (Plus de 5400 journées-enfant).



En gestion par convention : « Le Chat Botté » à Buis-les-Baronnies, « Les Petits Loups » à Séderon/Montbrun-les-Bains, l'accueil de la vallée de l'Oule à Rémuzat. Ces structures font l'objet d'un travail de proximité avec les associations gestionnaires qui assurent la continuité du service auprès des enfants et parents.

Des accueils de loisirs jeunesse (11-17 ans) intercommunaux sont également présents sur le territoire : « Planète Jeunes » à Buis-les-Baronnies en gestion directe et « Section 2 jeunes » à Séderon/Montbrun-les-Bains en gestion par convention avec l'association APEJ.

Les coûts de fonctionnement de ces accueils ont été intégrés au budget intercommunal dès la fusion en 2017. L'action sociale continue jusqu'à présent de bénéficier d'aides financières, notamment de la CAF et du Département. L'engagement technique et financier de l'ensemble des partenaires permet d'assurer des services d'accueil, des actions d'animation et un accompagnement socio-éducatif de proximité. L'enjeu pour les années à venir est de consolider les partenariats afin de renforcer les services à l'attention des familles, des enfants et des jeunes et de mieux les accompagner sur notre territoire rural.



Petite Enfance

Les EAJE* sont désormais intercommunaux

Un service sans changement pour les parents et les enfants

En 2017, les communes ont transféré la compétence « petite enfance » à la Communauté de communes. Depuis le 1er septembre, les multi-accueils et accueils de loisirs sont donc intercommunaux.

Les accueils restent gérés de la même manière : en direct, mais désormais par la CCBDP pour les crèches « Les Petits Lutins » à Nyons et « Côté Soleil » à Mirabel-aux-Baronnies, le centre de loisirs « Les P'tits Bouts » à Nyons ; en gestion par convention pour le Relais d'Assistantes Maternelles et le Lieu d'Accueil Enfants-Parents à Nyons, la Micro-crèche « A petit pas » aux Pilles, « Les souris vertes » à Buis-les-Baronnies, « Les frimousses des 2 vallées » à Rémuzat.



L'ensemble du personnel permanent des structures en gestion intercommunale directe a été transféré. 28 agents permanents ont ainsi intégré la Communauté de communes. Ces établissements, sont susceptibles d'accueillir les enfants de l'ensemble du territoire, en fonction du nombre de places disponibles. Tous portent une attention particulière à la qualité de l'accueil et favorisent l'implication des parents dans les projets éducatifs.

* Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants

weldom

ensemble, c'est mieux



100000 M2 - 10 000 TONNES - 10000 M3 - NYONS
 Tél : 04 75 26 17 03



NIEL LOCATION BENNES

Location et dépôt de bennes ampliroil
et caissons

Récupération et valorisation des déchets :
bois, plastiques, cartons

26110 SAINT MAURICE SUR LEUPES
 Tél : 04 75 26 17 03

REMOUAGES AMBULANCES

AMBULANCES - VSL - TAXI

15 rue de la Chapelle
26110 NYONS

04 75 26 03 03

Site internet : www.remo.com



Qualité Certifiée
AFNOR ISO 9001

04 75 27 44 15

Site internet : www.remo.com

LOREILLE TP



TERRASSEMENT
ASSAINISSEMENT
VRD

06 32 55 78 13

26110 Saint Maurice sur Leupès



LES AUTOCARS DU PETIT NICE

S.A.S. CHAUVET
5, rue de Vermejoûl - 26110 NYONS

Tél. 04 75 26 25 58

Mail : autocarsdupetitnice@chautreuil.com



Travaux Publics et Travaux
Terrassement • Carrière • Hérissé
Assainissement paysagé

Zone Industrielle - 26110 NYONS

Tel : 04 75 26 25 51 - Fax : 04 75 26 44 33

Mail : clier@clier-tp.com



CA
Région Rhône-Alpes
Caisse d'Allocations Familiales

AGENCES DES BARDONNIES

NYONS : 04 75 26 21 21

BUIS LES BARDONNIES : 04 75 26 21 26

SODERON : 04 75 26 21 24

MONTEBELLU LES BAINS : 04 75 26 21 02



SABLE - GRAVIER & AGGLOS BÉTON

Matériaux pour Travaux Publics
26110 NYONS - France

26110 NYONS

Tel : 04 75 26 23 24 - Fax : 04 75 26 21 30 - Port : 06 75 24 16 40

Site internet : www.socova.com

FESTIVAL GARGOULETTE



Samedi 7 avril 2018

Stade de foot
MIRABEL AUX BARONNIES

Gratuit / Ouvert à toutes et à tous



INFOS :
06 76 26 81 98
www.cc-bdp.fr
facebook.com/gargoulette

- 10h30** Répétition générale de la comédie musicale (ouverte au public).
- 14h30** Déambulations, animations et ateliers : Slam, Contes, Marionnettes, Batucada, jeux ...
- 18h00** Apéro du futur offert par la CCBDP.
- 19h00** Comédie musicale participative «**Baronnies 2718**».
- 21h30** Scène ouverte: Slam, Danse, Musique ...
- 23h30** Antiquarks Duo «**Baronnies Dancefloor**».

Petite restauration et bar «Théâtralisé» toute la journée.

Conception graphique - service communication CCBDP

Convention Territoriale d'Education Artistique et Culturelle



Vous ne recevez pas le magazine intercommunal ?

Vous pouvez :

- Vous rendre dans votre mairie ou à la Communauté de communes
- Le lire dans les publications du site www.cc-bdp.fr
- Contacter le service communication à l'adresse ci-dessous par téléphone ou par mail

Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale
Service communication
Les Laurons - 170 Rue Ferdinand Fert - CS 30005 - 26111 Nyons cedex
T. 04 75 26 90 78
contact@cc-bdp.fr



Baronnies Drôme Provençale Magazine - N°1 / Mars 2018
Magazine intercommunal de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme provençale

Directeurs de la publication : Thierry DAYRE, Michel GREGOIRE, Jean MOULLET, Claude BAS
Rédaction - Mise en page : Service communication CCBDP
Conception graphique : Fuzz design
Régie publicitaire / Edition : AF COMMUNICATION
Crédit photographique : CCBDP - Didier ROUSSELLE
Tirage : 13 000 ex.
Dépôt légal à parution